

*Les fêtes de Noël s'avancent à grands pas et voici le quatrième bulletin municipal. Vous y trouverez des informations générales sur notre commune, mais aussi un communiqué à la demande de la MSA.*

*Ce numéro est l'occasion de remercier tous ceux qui étaient présents aux réunions publiques de cet été et qui, par leurs suggestions, permettent de travailler et de trouver des solutions ensemble. Ainsi, c'est aussi à votre demande que nous précisons ici le plan du futur carrefour du Cheval Blanc, ainsi que les diagnostics réalisés sur la vitesse au lotissement et route d'Ainay. La convivialité des échanges ne peut que nous inciter à réitérer ces actions l'année prochaine.*

*2010 sera l'année des grands travaux en centre bourg, tout en poursuivant ceux déjà engagés en 2009 sur l'ensemble de la commune. Mais inutile de s'étendre ici puisque nous aurons l'occasion de nous retrouver pour la présentation des vœux de la municipalité le samedi 2 janvier à 17 h, salle Alain Fournier.*

*Je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et à bientôt.*

*Pierre-Marie Delanoy*

## QUOI DE NEUF ?

Comme à l'accoutumée, nous vous tenons au courant des principaux travaux exécutés à Meaulne.

### ☑ Le stade municipal René Accolas :

*Les travaux de mise aux normes de sécurité (catégorie 6) ont commencé :*

➤ les mains courantes en béton, hors norme, ont été enlevées et remplacées par des **mains courantes rondes en bois**.



➤ un portail et un grillage ont été posés pour fermer l'entrée du stade.

*Les travaux de mise aux normes de sécurité continueront en 2010 :*

En janvier auront lieu les mises aux normes du terrain (105m x 68m) et des bâtiments. Ainsi seront construits : les vestiaires des joueurs et de l'arbitre, une salle de réunion, une pièce informatique, des toilettes handicapées et des urinoirs.

Le gros œuvre sera réalisé par des entreprises, et les peintures intérieures faites par les joueurs eux-mêmes.

### ☑ L'école primaire :

Mise en place d'un nouveau grillage



☑ **La serre :**



*La serre située derrière la mairie a été restaurée dans le but de la remettre en service.*

Durant le mois de juillet, un petit groupe de jeunes de "Jeunesse et Reconstruction" a poncé puis peint toute la structure métallique de la serre. La suite des travaux étant plus « technique », c'est une entreprise spécialisée qui a recouvert la serre d'une couche de polycarbonate alvéolaire. Courant février 2010, des micro-mottes de plants seront stockées à l'intérieur, puis travaillées afin de disposer début mai d'environ un millier de plants.

☑ **Elagage, routes et fossés :**



▪ Pour permettre à nos routes de rester en bon état très longtemps, un élagage des arbres a été réalisé. Cela doit être fait régulièrement ; c'est un geste de citoyenneté.

▪ Les voies communales aux lieux-dits *Moulin Mas* (600 m), *Les Godignons* (330 m), *Dagouret* (450 m), et *Bourdinère / Prugnaudons* (2200 m) ont été rebitumées.

- Sur la route d'Ainay-le-Château (RD 28), un busage du fossé a été réalisé, permettant aux riverains de *descendre dans le bourg en toute sécurité*. Le cheminement reste à poursuivre.
- De nouveaux fossés ont été créés : aux *Seignes, Magnoux, Le Cabot, Les Prugnaudons*, au *Moulin Mas* et au *Plaix*.

*Les travaux d'entretien des routes et fossés se poursuivront en 2010.*

☑ **Les lavoirs, bilan du chantier « Jeunesse & Reconstruction » :**

*Ce chantier était tout d'abord un lieu de rencontres et d'échanges entre le groupe de jeunes volontaires étrangers et la population locale. Leur démarche était patrimoniale puisqu'il s'agissait de mettre en valeur les lavoirs de la commune.*

Nous avons fait appel à des personnes qui dans leur jeunesse ont fréquenté ces lieux.



M. Albert MALOCHET, au **lavoir des Brosses**, nous montre où se trouve la bonde qui a permis de vider le lavoir. Il a ensuite aidé les jeunes avec son tracteur et sa remorque pour enlever la boue. Les abords ont été nettoyés, ainsi que le mur de séparation entre le lavoir et l'abreuvoir qui a été gratté à la truelle. Il suffit maintenant d'entretenir l'ensemble régulièrement.



M. Robert JOMIER, **au lavoir des Prugnaudons**, nous propose son aide. Avec sa femme, ils délimitent le terrain, reproduisent le lavoir et l'abreuvoir sur papier avec des mesures très précises. Personne ne pensait faire resurgir ce lavoir un jour, fallait-il d'abord connaître vraiment les limites, puisqu'une seule pierre existait ! La suite ne fut pas triste : la terre et la boue transportées à la brouette juste en face, des bottes pleines d'eau et une chute mémorable dans le lavoir de la petite Russe... Mais le résultat est là, et ce monsieur évoque, avec une certaine nostalgie, l'époque où il conduisait ses vaches du hameau de la Bie à l'abreuvoir. C'était hier...

Dans les jours à venir, nous allons sécuriser la route devant le lavoir avec des rambardes en bois.



**Le lavoir de Dagouret :**

Ce dernier ayant subit récemment plusieurs travaux importants, il nous a suffi d'un bon nettoyage pour que tout soit parfait !

# RECENSEMENT DE LA POPULATION

*Toute la population de Meaulne sera recensée entre le 21 janvier et le 20 février 2010. Les communes de moins de 10 000 habitants font l'objet d'un recensement exhaustif tous les cinq ans.*

Deux agents recenseurs, identifiables par une carte officielle tricolore comportant leur photographie et la signature du maire, se rendront individuellement à votre domicile **à partir du jeudi 21 janvier 2010.**



**Estelle MARSY**



**Sylvie COUSTENOBLE**

L'agent recenseur vous remettra une feuille de logement, un bulletin individuel pour chaque personne vivant habituellement dans le logement et une notice d'information sur le recensement et sur les questions que vous vous posez. Il peut également vous aider à remplir les questionnaires. **Toutes vos réponses sont confidentielles.** Elles sont transmises à l'INSEE et ne peuvent faire l'objet d'aucun contrôle administratif ou fiscal.

**Les questionnaires sont à rendre aux agents recenseurs, dûment complétés, au plus tard le samedi 20 février 2010.**

## VOUS NOUS AVEZ DEMANDÉ...

### ❖ **Enquête : diagnostic sur la vitesse au lotissement des Deux Rivières et route d'Ainay**

Afin de mieux appréhender les vitesses dans le bourg, et répondre à vos remarques lors des réunions publiques de juillet, des diagnostics vitesse ont été établis route d'Ainay le Château (RD 28) et rue des Deux Rivières (*Etudes réalisées sur 8 jours avec l'aide des services du Conseil Général*).



Sur la **route d'Ainay le Château**, le comptage fixe un débit de 12 véhicules légers et 1 poids lourd à l'heure, montant comme descendant. La vitesse moyenne est de 45 km/h, mais près de 50% des véhicules, en majorité des poids lourds, dépassent la vitesse autorisée. Ces excès de vitesse sont surtout constatables le mercredi.

**Rue des Deux Rivières**, la circulation concerne les véhicules légers à 95%. La vitesse moyenne est de 26 km/h. 8% seulement des véhicules dépassent la vitesse autorisée.

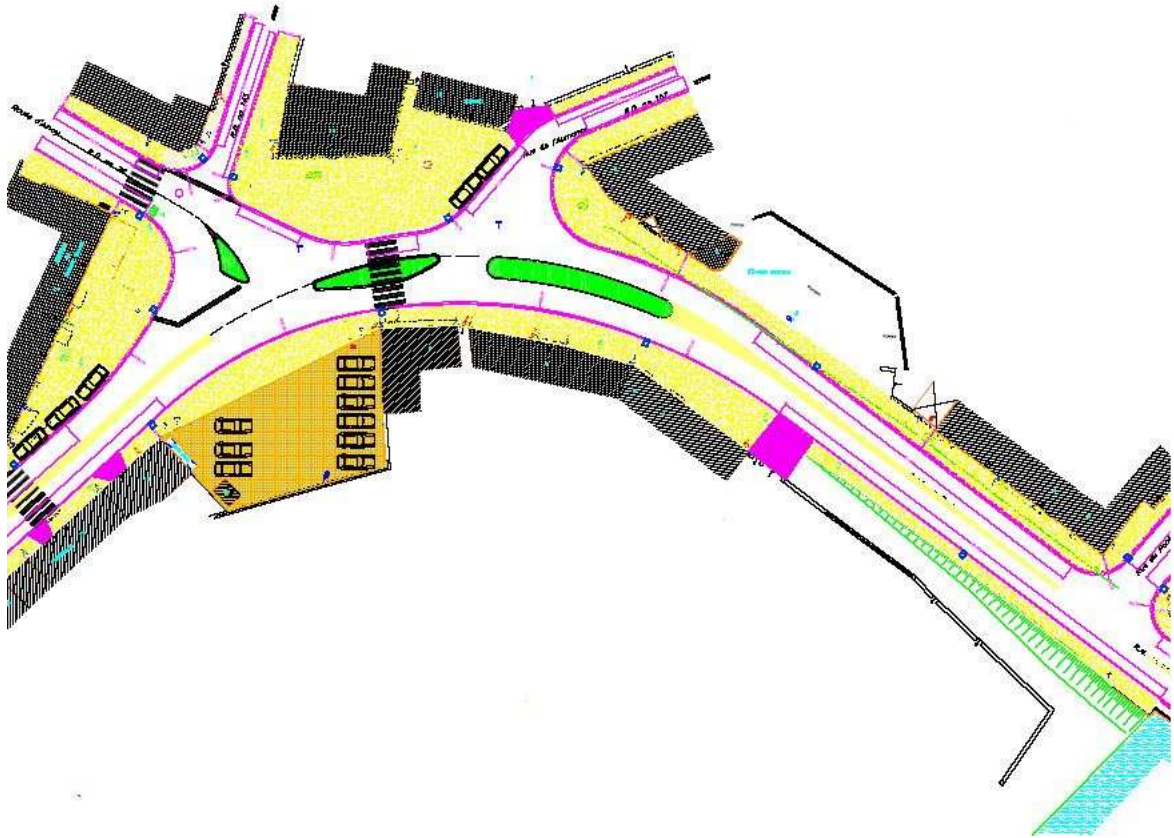
D'autres comptages seront réalisés sur différents axes de la commune et permettront à la commission voirie d'étudier les problèmes pour envisager des solutions.

### ❖ **Plan du carrefour du Cheval Blanc**

Après un **diagnostic sécurité** réalisé et une année d'étude sur l'aménagement du carrefour du Cheval Blanc, **les travaux commenceront au début de l'année 2010.**

La rénovation des réseaux souterrains, budgétée cette année, précédera l'aménagement supérieur du carrefour. Celui-ci a privilégié les espaces piétons en élargissant les trottoirs, créant ainsi des places. Il a aussi réduit l'espace routier pour inciter les automobilistes à ralentir. (voir plan)

Les objectifs ne sont donc pas de fluidifier la circulation, d'ailleurs peu dense, mais de permettre au piéton de se sentir en sécurité lors de ses déplacements, de rapprocher les commerces, et de favoriser le parking du Cheval Blanc comme principal lieu de stationnement (certaines places de parking ayant disparu pour des raisons de sécurité).



---

## DÉCORATIONS DE FIN D'ANNÉE

---

Pas de Noël sans guirlandes lumineuses et sapins clignotants dans les villes. Quel que soit l'âge, on a besoin de ce rendez-vous avec la magie de Noël, surtout quand les temps sont sombres. Mais pas question d'exploser la consommation électrique déjà bien malmenée pendant l'hiver !



La municipalité s'est donc penchée sur le problème en conciliant décorations avec maîtrise des dépenses d'énergie et de leur impact sur le climat et la biodiversité. Il a été décidé cette année de favoriser les décorations naturelles et de limiter le nombre de décorations lumineuses. **Des branches de sapins ont été gracieuses offertes aux habitants qui venaient les chercher sur la place de la mairie.**

Il a été démontré que la pollution lumineuse liée aux éclairages, notamment sur la voie publique, et leur concentration, avait des conséquences sur de nombreux organismes vivants, comme les insectes ou les oiseaux.



# BON A SAVOIR

## ❖ Abribus déplacé

Le service des transports scolaires, conformément au Règlement des Transports, a supprimé l'arrêt aux Deux Rivières, ce dernier n'étant distant que de 500 mètres de celui situé en centre bourg dénommé "Parking Hôtel ". La commune de Meaulne a souhaité faire procéder au déplacement de l'abribus (propriété du Conseil Général) sur le Chemin Communal du Vernet (CD 312) où plusieurs enfants prennent le car scolaire.



Celui-ci est fonctionnel depuis la mi-octobre.

## ❖ Nouvelle adresse de la CPAM

Une adresse postale unique à l'attention des assurés et des employeurs. Tous les documents à destination de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, quel que soit le service, doivent être envoyés à l'adresse suivante :

**CPAM Allier, 9 et 11 rue Achille  
Roche, 03010 MOULINS CEDEX**

## ❖ Pour voter en 2010

Toutes les personnes qui souhaitent voter en 2010 et qui ne sont pas inscrites sur les listes électorales, ont jusqu'au 31 décembre 2009 pour s'enregistrer en mairie.



## ❖ Nouveau passeport

Depuis juin 2009, le passeport biométrique est entré en application dans le département de l'Allier. Treize communes peuvent recevoir les usagers, dont Bourbon l'Archambault, Cosne d'Allier et Montluçon pour notre secteur.

**La commune de Meaulne ne peut donc plus délivrer de passeport.**

Plus d'informations sur le site  
[www.allier.pref.gouv.fr](http://www.allier.pref.gouv.fr)



## **❖ Déclarez vos ruches !**

La déclaration annuelle des ruches redevient obligatoire en 2010.

Le recensement apicole annuel, qui avait été institué en 1980 puis remplacé en 2006 par une simple déclaration en cas de modification notable des ruchers (création, augmentation ou diminution de 30%, déplacement des ruches ou cessation d'activité), devient à nouveau obligatoire (art. 33 de la loi de programmation du Grenelle de l'Environnement).

**A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010, les apiculteurs doivent obligatoirement faire la déclaration de leur rucher chaque année, et ce dès la 1<sup>ère</sup> ruche (Loi n°2009-967 du 3 août 2009, JO du 5 août 2009).**



## **❖ Elections MSA (Mutualité Sociale Agricole) 2010**



**La population agricole élira ses délégués du 5 au 20 janvier 2010**, sur tout le territoire national. 27 000 représentants, de toutes les filières et activités agricoles, seront désignés pour un mandat de 5 ans.

Ces élections représentent un enjeu majeur pour les ressortissants agricoles. Les délégués élus sont une source importante d'idées et d'informations, et constituent un lien incontournable entre le terrain et l'organisme de protection sociale. C'est ce lien étroit qui permet à la MSA d'être au plus près des préoccupations des familles agricoles, notamment en période de crise.

**Ce vote aura lieu par correspondance. Les électeurs recevront à leur domicile, début janvier 2010, un courrier de la MSA.** Pour voter : sélectionner le(s) bulletin(s) de vote correspondant à votre choix, les insérer



Pour les élections MSA 2010, dans toutes les régions de France, tout le monde peut voter par correspondance.

dans l'enveloppe de vote, puis glisser celle-ci dans l'enveloppe T. Cette enveloppe T devra être signée et postée avant le 20 janvier 2010.

Les électeurs sont répartis en 3 collèges :

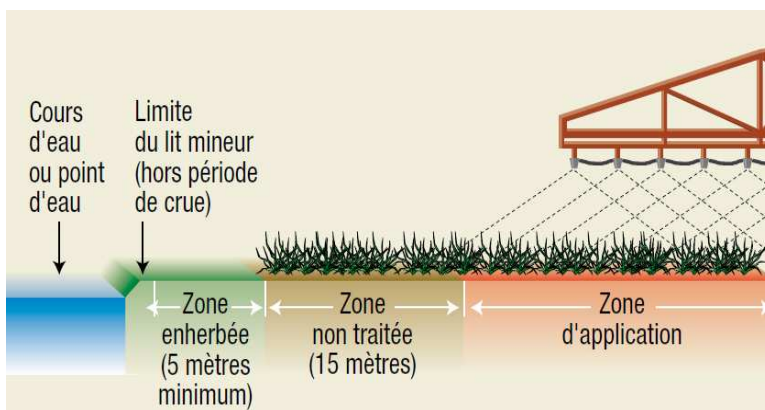
- ❶ celui des exploitants qui élisent 4 délégués titulaires et 4 suppléants, par canton
- ❷ celui des salariés qui élisent 3 délégués par canton (scrutin de liste présentée par une organisation syndicale)
- ❸ celui des employeurs de main d'œuvre qui élisent 2 délégués par canton

## ❖ Protection de l'eau

La législation européenne a établi des règles afin d'éviter des impacts non intentionnels de dérive des embruns de pulvérisation sur les organismes aquatiques : poissons, algues, daphnies, plantes. Autrement dit, **des lois existent pour limiter les pollutions de l'eau.**

La **Zone Non Traitée (ZNT)** : distance à respecter vis-à-vis des points d'eau lors de la pulvérisation. Elle est spécifique au produit, à son usage (= culture et parasite cible) et doit figurer sur l'étiquette.

Le **Point d'eau** : cours d'eau, plans d'eau, fossés et points d'eau permanents ou intermittents figurant en points, traits continus ou discontinus sur les cartes de l'IGN au 1/25 000).



L'utilisation des produits phytosanitaires doit respecter une ZNT variable en fonction du risque. **La ZNT minimale est de 5 mètres** pour tous les produits utilisables en pulvérisation ou poudrage, quelle que soit la culture, et ce depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007.

L'article L253-17 du Code Rural stipule : « (...) est puni de six mois d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende (...) le fait d'utiliser un produit défini à l'article L253-1 en ne respectant pas les mentions portées sur l'étiquette ; le fait de ne pas respecter les conditions d'utilisation d'un produit fixé par l'autorité administrative. ». **Des contrôles seront vraisemblablement effectués par la Police de l'eau en 2010.**

## ❖ Qualité de l'eau

Des informations détaillées sur la qualité de notre eau potable sont actuellement diffusées avec la dernière facture d'eau.

N'hésitez pas à consulter les résultats des tests, ils sont sur la feuille intitulée « Quelle eau buvez-vous ? ».



# INFOS PRATIQUES

**Mairie de Meaulne** : 2, place de la Mairie

☎ 04 70 06 95 34 - 📠 04 70 06 91 29

✉ mairie.meaulne@orange.fr

Site : <http://meaulne2008.over-blog.com>

> La mairie vous accueille du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 15h à 18h  
Libre accès à Internet disponible

**Permanences des élus** : samedis 10h-12h

M. Pierre-Marie DELANOY, maire

M<sup>me</sup> Annie MARTINET, adjointe

M. Daniel BLOND, adjoint

M<sup>me</sup> Sylvie DESJOBERT, adjointe

M<sup>me</sup> Lucile CHAUVET, adjointe

**Ecole maternelle** :

9, place de l'Eglise ☎ 04 70 06 98 75

**Ecole primaire** :

14, place de la Mairie ☎ 04 70 06 92 12

**Bibliothèque** : Ecole primaire (salle au rez-de-chaussée)

Tous les mercredis : 14h-15h30 du 1<sup>er</sup> avril au 1<sup>er</sup> septembre, sinon 13h30-15h15

Responsable : M<sup>me</sup> BODARD

**Relais Assistantes Maternelles (RAM), Accueil de loisirs (AL), Centre Social, Halte Garderie Itinérante** :

7, Chemin de Dagouret ☎ 04 70 06 95 21

✉ centre.social.meaulne@wanadoo.fr

[www.centres-sociaux-allier.com/meaulne](http://www.centres-sociaux-allier.com/meaulne)

> **RAM** : Lundi au vendredi : 9h-16h30 ; animations mardis et jeudis : 9h-12h.

> **AL** : Lundis, mardis, jeudis, vendredis scolaires : 7h30-9h et 16h45-18h30 pour les enfants scolarisés à Meaulne.

> **Halte Garderie Itinérante "Les Ch'tites Canailles"** : Tous les vendredis 13h30-19h00

**Médecin** : M. Jacques BARDIOT

15, rue des Dames ☎ 04 70 06 95 73

Médecin de garde ☎ 04 70 48 57 87

(Association des Médecins Libéraux de l'Allier pour la Permanence des Soins)

**Infirmières** : M<sup>me</sup> Jacqueline BUCHY et M<sup>lle</sup> Mélanie VENUAT

Le Plaix ☎ 04 70 06 98 02

**Pharmacie** : M. Jérôme MERLIN

19, route de Paris ☎ 04 70 06 96 45

Ouverte du lundi au vendredi 9h-12h et 14h-19h ; Samedi 9h-12h

Pharmacie de garde ☎ 39 15

**L'Agence Postale Communale** :

10, place de la Mairie ☎ 04 70 08 66 72

> Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h45-10h et 11h-12h15 ; Mercredi : 8h45-10h et 16h-17h15 ; Samedi : 9h-11h30

Courrier relevé à 13h, le samedi à 11h.

**Déchetterie de Vallon-en-Sully** :

La Montgarnie ☎ 04 70 06 55 61

> Lundi : 8h-12h et 13h30-17h ; Mardi : 9h-12h et 13h30-18h ; Mercredi : 13h30-18h ; Jeudi : 8h30-12h et 13h30-18h ; Vendredi : 8h30-12h ; Samedi : 8h30-12h30 et 13h30-18h